

**MISSION LOCALE CAUX – SEINE - AUSTREBERTHE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 18 septembre 2020 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mission Locale de CAUX – SEINE – AUSTREBERTHE relatifs à l'exercice clos 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association exerce une activité principalement financée par des fonds publics affectés à des dispositifs d'accompagnement social et professionnel des jeunes. Les modalités de financement des actions, notamment dans le cadre des dispositifs CEJ et FSE/FSE+, impliquent l'utilisation d'estimations, de suivis analytiques et de mécanismes de fonds dédiés présentant un degré significatif de jugement.

Dans ce contexte, nous avons considéré que la comptabilisation des subventions d'exploitation, des produits à recevoir et des fonds dédiés constituait un point clé de notre audit.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- apprécier le caractère acquis des financements comptabilisés ;
- examiner les conventions attributives et les justificatifs transmis aux financeurs ;
- analyser les modalités de détermination des fonds dédiés et leur cohérence avec l'état d'avancement des actions financées ;
- contrôler le rattachement des charges et produits aux exercices concernés ;
- vérifier, par sondages, l'éligibilité et la justification des dépenses engagées dans le cadre des actions financées ;
- rapprocher les charges de personnel des déclarations sociales nominatives et des données analytiques disponibles ;
- et examiner les créances inscrites au titre des subventions restant à recevoir à la clôture.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe relatives aux financements publics et aux fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons, tout au long de celui-ci, notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

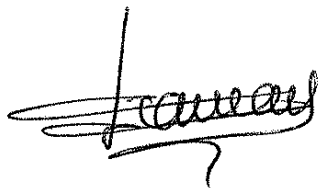
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à

l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Germain-en-Laye le, 18 mai 2026

Le commissaire aux comptes
SCP HCH Associés, représenté par :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Charreau', with a stylized, sweeping underline.

Paul CHARREAU

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	28 167,60	26 213,60	1 954,00	3 574,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	906,70	906,70		
	Autres immobilisations corporelles	323 445,03	267 864,00	55 581,03	64 584,17
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	14 892,00		14 892,00	10 080,00
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	100,00		100,00	100,00
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	967,74		967,74	2 067,74
	TOTAL (II)	368 479,07	294 984,30	73 494,77	80 405,91
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	552 832,13		552 832,13	265 209,67
	Charges constatées d'avance	12 636,53		12 636,53	15 182,25
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités				
		1 180 370,46		1 180 370,46	1 587 057,61
	TOTAL (III)	1 745 839,12		1 745 839,12	1 867 449,53
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 114 318,19	294 984,30	1 819 333,89	1 947 855,44

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an 967,74
 (2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 198 504,83	1 152 999,01
	Excédent ou déficit de l'exercice	87 061,85	45 505,82
	Total des fonds propres (situation nette)	1 285 566,68	1 198 504,83
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 285 566,68	1 198 504,83
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	183 974,18	373 342,00
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	183 974,18	373 342,00
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	96 890,00	90 406,00
	Total des provisions	96 890,00	90 406,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 667,57	29 980,67
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	180 722,94	206 109,42
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	49 512,52	49 512,52
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	252 903,03	285 602,61
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 819 333,89	1 947 855,44
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	87 061,85	45 505,82
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	252 903,03	285 602,61
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	1 632 051,81	1 823 514,97
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		36 701,18
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés	373 342,00	383 992,00
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	25 668,34	200,08
	Total des produits d'exploitation	2 031 062,15	2 244 408,23
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	301 939,78	421 583,41
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	99 366,56	75 366,00
	Salaires	974 197,37	938 691,48
	Cotisations sociales	358 527,29	370 661,52
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 588,09	24 097,85
	Dotation aux provisions	6 484,00	
	Reports en fonds dédiés	183 974,18	373 342,00
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	686,73	69,30
	Total des charges d'exploitation	1 949 764,00	2 203 811,56
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 298,15	40 596,67

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 298,15	40 596,67
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie Produits des immobilisations financières cédées	6 935,70	7 047,65
	Total des produits financiers	6 935,70	7 047,65
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		6 935,70	7 047,65
RESULTAT COURANT avant impôts		88 233,85	47 644,32
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		1 111,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(1 111,50)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 172,00	1 027,00
TOTAL DES PRODUITS		2 037 997,85	2 251 455,88
TOTAL DES CHARGES		1 950 936,00	2 205 950,06
EXCEDENT ou DEFICIT		87 061,85	45 505,82
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		50 070,00	50 070,00
Bénévolat		7 194,66	7 074,76
TOTAL		57 264,66	57 144,76
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		50 070,00	50 070,00
Prestations			
Personnel bénévole		7 194,66	7 074,76
TOTAL		57 264,66	57 144,76

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 819 334** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 037 998** euros et un total **charges** de **1 950 936** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **87 062** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le règlement ANC 2022-06 est appliqué à compter du 1er janvier 2025.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

L'ANC a pris en compte les conséquences des changements induits par le règlement ANC 2022-06 sur le règlement ANC 2018-06 avec la publication du règlement ANC 2023-03 (art. 5). Ces changements sont de deux ordres : modification de certains numéros de comptes liés à la modification du résultat exceptionnel et à la suppression des transferts de charges, et modification, à la marge, des modèles de bilan et de compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

La Mission Locale Caux, Seine Austreberthe est une association loi 1901.

Elle a pour mission d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil apportent des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

La Mission Locale couvre un territoire de 92 communes, soit les Cantons : Yvetôt, Pavilly, Duclair, Doudeville et Yerville ainsi que les communes de : Anvéville, Carville, Pot de Fer, Héricourt en Caux, Robertot et Routes situées sur le canton d'Ourville en Caux.

Les ressources de l'association sont constituées essentiellement des concours publics.

La DGEFP a fixé un nouveau cadre de financement des Missions Locales à compter de 2019. La convention pluriannuelle d'objectif (CPO) entre l'Etat et les Missions Locales constitue l'unique support contractuel pour le financement et la mobilisation de l'offre de service des Missions Locales au bénéfice des jeunes.

Le contrat d'engagement jeune, introduit par la loi de finances pour 2022 et entrant en vigueur à compter du 1er mars 2022, est intégré à compter de cette date au programme d'actions de la structure.

Le financement de la structure par l'Etat au titre de 2025 comprend :

- a) une subvention au titre de l'activité hors contrat d'engagement jeune ,
- b) une subvention au titre du contrat d'engagement jeune.

La subvention au titre de l'obligation de formation est intégrée dans le financement socle des missions locales.

Les versements effectués en 2025 relatifs à la subvention au titre du contrat d'engagement jeune seront assis sur une prévision d'entrées et sur une prévision de forfait moyen. Un solde de régularisation, positif ou négatif, sera appliqué en 2026 afin de prendre en compte les données définitives relatives au nombre d'entrées de jeunes affectées respectivement à chacun des deux forfaits.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Matériels :	Linéaire 3 à 5 ans
Installations techniques & amg :	Linéaire 5 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire 5 ans
Matériel de bureau & info. :	Linéaire 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire 5 à 8 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de tests de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et Méthodes Comptables

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique sur l'exercice.

Événements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Une provision est comptabilisée au 31/12/2025 pour un montant de 96 890€.

Les hypothèses retenues :

- départ à la retraite à l'âge de 64 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible : 10%
- taux d'actualisation : 3.96%
- taux de progression des salaires : 3%

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	28 167,60					28 167,60
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	28 167,60					28 167,60
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	906,70					906,70
	Instal., agencement, aménagement divers	61 319,00		9 511,20			70 830,20
	Matériel de transport	28 604,79					28 604,79
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	219 556,29		4 453,75			224 010,04
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	10 080,00		4 812,00			14 892,00
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	320 466,78		18 776,95			339 243,73
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	100,00					100,00
	Prêts et autres immobilisations financières	2 067,74		1 800,00		2 900,00	967,74
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 167,74		1 800,00		2 900,00	1 067,74
TOTAL		350 802,12		20 576,95		2 900,00	368 479,07

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		24 593,60	1 620,00		26 213,60
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		24 593,60	1 620,00		26 213,60
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		906,70			906,70
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		32 014,26	5 911,78		37 926,04
	Matériel de transport		28 604,79			28 604,79
	Matériel de bureau, mobilier		184 276,86	17 056,31		201 333,17
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		245 802,61	22 968,09		268 770,70
TOTAL			270 396,21	24 588,09		294 984,30

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	90 406,00	6 484,00		96 890,00
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	90 406,00	6 484,00		96 890,00
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		90 406,00	6 484,00		96 890,00
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			6 484,00		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	967,74		967,74
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	145,44	145,44	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 320,00	13 320,00	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	391 050,00	391 050,00	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	148 316,69	148 316,69	
	Charges constatées d'avance	12 636,53	12 636,53	
TOTAL DES CREANCES		566 436,40	565 468,66	967,74
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	22 667,57	22 667,57		
	Personnel et comptes rattachés	75 659,74	75 659,74		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	96 003,79	96 003,79		
	Impôts sur les bénéfices	1 172,00	1 172,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 887,41	7 887,41		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	49 512,52	49 512,52		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	183 974,18	183 974,18		
TOTAL DES DETTES		436 877,21	436 877,21		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		129 767
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 931
<i>FACTURES A RECEVOIR</i>	9 931	
Dettes fiscales et sociales		119 836
<i>PROVISION BRUT CONGES PAYES</i>	75 660	
<i>PROV.CHARGES SOCIALES CP</i>	36 226	
<i>INDEMNITES JOURNALIERES</i>	2 507	
<i>TAXE SALAIRE</i>	5 443	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		12 637	12 637
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			12 637

Produits à recevoir

31/12/2025

Règlement ANC 2022-06

Total des Produits à recevoir		551 903
Autres créances		551 903
PRODUITS A RECEVOIR	13 320	
CPO - SUBVENTION A RECEVOIR	391 050	
SUBVENTION A RECEVOIR	147 533	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		183 974	183 974
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			183 974

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 152 999,01	45 505,82			1 198 504,83
Excédent ou déficit de l'exercice	45 505,82	(45 505,82)	87 061,85		87 061,85
Situation nette	1 198 504,83		87 061,85		1 285 566,68
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 198 504,83		87 061,85		1 285 566,68

Variation des Fonds Dédiés

Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
		Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

Subventions d'exploitation							
Contrat d'Engagement Jeunes (CEJ)							
	373 342,00	183 974,18	373 342,00			183 974,18	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	373 342,00	183 974,18	373 342,00			183 974,18	

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Locaux situés à Yvetôt dont la valorisation est calculée au prix de marché	50 070,00	50 070,00
Prestations	50 070,00	50 070,00
Personnel bénévole Présidente & trésorière	7 194,66	7 074,76
Total	57 264,66	57 144,76

Concours publics et subventions

31/12/2025	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation	92 873,82	1 173 204,10	294 131,71		71 842,18	1 632 051,81
Subventions d'investissement						
TOTAL	92 873,82	1 173 204,10	294 131,71		71 842,18	1 632 051,81

Voir rapport de présentation EC

Répartition des effectifs par catégorie

	31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise	22,00	
	Cadres et ingénieurs	4,00	
	Autres catégories		
	TOTAL	26,00	

--

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

L'association est administrée par son Conseil d'Administration dont ses membres sont bénévoles.
La politique de la mission locale est conduite par son directeur, en charge de mettre en oeuvre les décisions adoptées en Conseil d'Administration.
Le directeur est le seul membre dirigeant bénéficiant d'une rémunération. Dès lors, la mention de cette information conduirait à fournir une information individuelle confidentielle.

**MISSION LOCALE
CAUX – SEINE - AUSTREBERTHE
20, rue Carnot
76190 YVETOT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Etabli en application de l'article 612-5 du
Code de Commerce**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association MISSION LOCALE CAUX – SEINE - AUSTREBERTHE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

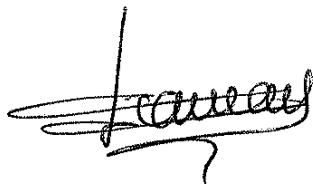
CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à St-Germain-en-Laye le, 18 mai 2026

Le commissaire aux comptes
SCP HCH Associés, représenté par :



Paul CHARREAU